

CARMIGNAC PORTFOLIO

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois

Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 70409 (la « Sicav »)

Service financier belge: CACEIS BELGIUM S.A. Avenue du Port, 86C b320, B-1000 Bruxelles

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Luxembourg, le 6 avril 2023

Cher actionnaire.

Le Conseil d'administration de votre société a l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée générale annuelle de Carmignac Portfolio qui se tiendra le **17 avril 2023** à 15h00 (heure de Luxembourg), au siège social, pour délibérer et voter les points suivants :

ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes au 31 décembre 2022.
- 2. Approuver l'état du patrimoine et l'état des opérations pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.
- 3. Affecter les résultats nets.
- 4. Donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.
- 5. Nominations statutaires :
 - Prise de connaissance de la démission de M. Older en qualité d'administrateur et de Président avec effet au 22 février 2023 :
 - Ratification de la cooptation de M. Denham en qualité d'administrateur et de Président avec effet au 22 février 2023, en remplacement de M. Older, démissionnaire ;
 - Prise de connaissance de la démission de M. Michalowski, en qualité d'administrateur avec effet au 28 février 2023 ;
 - Renouvellement des mandats de M. Carmignac, M. Helderlé et de M. Denham en qualité d'Administrateurs de la Sicav jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle en 2024 ;
 - Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, en tant que commissaire aux comptes de la Sicav jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle en 2024.
- 6. Jetons de présence.
- 7. Questions diverses.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour l'assemblée générale statutaire et que les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée en signant une procuration en faveur d'un représentant.

Nous vous informons qu'une version du Prospectus et des Documents d'Informations Clés pour les investisseurs de la Sicav ainsi que le dernier rapport annuel, et s'il est publié le dernier rapport semestriel subséquent, sont disponibles sans frais auprès du service financier belge CACEIS Bank, Belgium Branch.

Le rapport annuel, les décisions ainsi qu'un modèle de procuration sont disponibles sur Internet à l'adresse https://www.carmignac.lu/en/regulatory-information et sans frais et sur simple demande au siège social de la Sicav ou auprès du service financier belge CACEIS Bank, Belgium Branch (Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles).

Si vous souhaitez participer à cette Assemblée, nous vous serions reconnaissants d'en informer la SICAV au moins deux jours avant la date de l'Assemblée.

Si vous ne pouvez pas assister à cette Assemblée, nous vous serions reconnaissants de nous retourner une procuration dûment signée, ainsi qu'une copie de votre carte d'identité/passeport en cours de validité ou d'une liste mise à jour des signatures autorisées pour les personnes agissant au nom d'une personne morale, d'abord par email (lb-domicile@caceis.com) puis par courrier à l'attention de Mme Julie Dye-Pellisson, CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, d'ici au 14 avril 2023.

Meilleures salutations,

Le Conseil d'administration CARMIGNAC PORTFOLIO

CARMIGNAC PORTFOLIO

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois

Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 70409 (la « Sicav »)

Service financier belge : CACEIS Bank, Belgium Branch Avenue du Port, 86C b320, B-1000 Bruxelles

Formulaire de procuration

Je / nous, soussigné(s), ______, en tant qu'actionnaire(s) de

	parts de Carmignac Portfolio (la « Société »), et eu égard à mes/nos p	oarts, ins	scrites au regist	re de la
pouvo Socié	sté, donne (donnons) par la présente une procuration irrévocable au président de poirs de remplacement, pour me/nous représenter à l'Assemblée Générale Ann été (l' « Assemblée »), qui doit se tenir le 17 avril 2023 à 15h00 CET (heur nement de ladite Assemblée, afin de délibérer au sujet de l'ordre du jour suivant :	uelle d e e de Lu	es Actionnaire	s de la
		Pour	Abstention	Contre
1.	Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes au 31 décembre 2022			
2.	Approuver l'état du patrimoine et l'état des opérations pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022			
3.	Affecter les résultats nets			
4.	Donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022			
5.	Nominations statutaires : - Prise de connaissance de la démission de M. Older en qualité d'administrateur et de Président avec effet au 22 février 2023 ; - Ratification de la cooptation de M. Denham en qualité d'administrateur et de Président avec effet au 22 février 2023, en	n/a	n/a	n/a
	remplacement de M. Older, démissionnaire; - Prise de connaissance de la démission de M. Michalowski, en qualité d'administrateur avec effet au 28 février 2023;	n/a	n/a	n/a
	- Renouvellement des mandats de M. Carmignac, M. Helderlé et de M. Denham en qualité d'Administrateurs de la Sicav jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle en 2024 ;			
	- Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, en tant que commissaire aux comptes de la Sicav jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle en 2024.			
6.	Jetons de présence			
7.	Questions diverses			

De plus, le titulaire de la procuration est autorisé à effectuer toute déclaration, participer à tous les votes, signer tous les procès-verbaux des réunions/assemblées et tout autre document, accomplir tout acte légal, nécessaire ou simplement utile au regard de l'accomplissement et de l'exécution de la présente procuration, et à agir conformément aux exigences du droit luxembourgeois.

La présente procuration restera en vigueur si cette Assemblée est reportée pour quelque raison que ce soit.

Fait à	en date du	2023.
Signature(s) autorisée(s) ¹		

¹ Veuillez ajouter à côté de la (des) signature(s) la mention manuscrite suivante : « Procuration valable ». L'authentification de la (des) signature(s) n'est pas nécessaire.